



Aide-mémoire

Azuré de la croisette

Service de la promotion de la nature

Juin 2025



Azuré de la croisette

Description

L'Azuré de la croisette ou Argus bleu marine (*Phengaris rebeli*) a une envergure de 3 à 4 centimètres. Chez le mâle le dessus de l'aile est bleu, alors que chez la femelle il est brun-gris foncé.

Tous deux ont les ailes bordées d'une fine bande noire et de franges blanches. Le dessous de l'aile est brungris clair avec des points noirs cerclés de blanc.



Gentiane croisette.

Dispersion

Dans notre canton, l'Azuré de la croisette ne se rencontre plus qu'en de rares endroits dans les Alpes bernoises orientales, les Préalpes et le Jura.

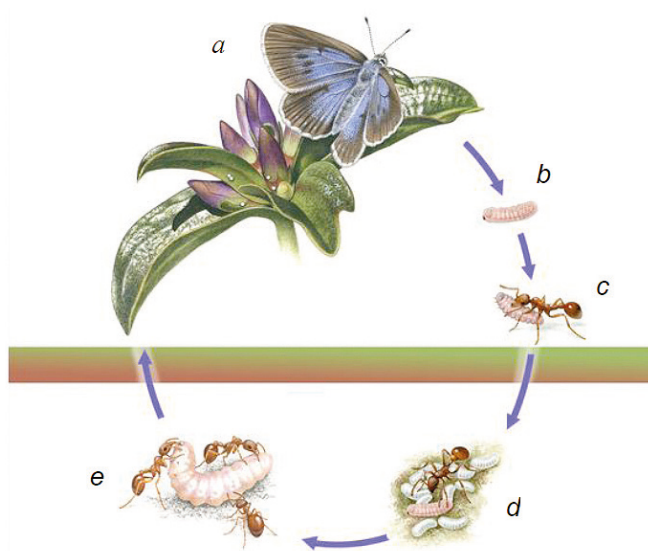
Menace

Ce papillon est menacé dans toute l'Europe (en Suisse, particulièrement dans le Jura), notamment parce que la fumure, les nouvelles méthodes de fauche, le reboisement et l'embroussaillage font disparaître son habitat.

Cycle de vie

- a) L'Azuré de la croisette vole entre juillet et août. Il pond un grand nombre d'œufs à proximité des boutons floraux de la Gentiane croisette.
- b) Une fois l'œuf éclos, la chenille creuse un trou dans le bouton floral dont elle mange les parties les plus tendres jusqu'à atteindre l'âge d'adoption (début ou mi-août). Elle sort alors du bouton et se laisse tomber au sol.
- c/d) Elle reste au sol en attendant qu'une fourmi de l'espèce *Myrmica schencki* la trouve. Les chenilles de l'Azuré de la croisette sécrètent une phéromone imitant l'odeur des larves de fourmi de cette espèce. Si une fourmi trouve la chenille, elle la transportera immédiatement vers la fourmilière. La mue de la chenille en papillon dépend beaucoup de la présence de la fourmi *Myrmica schencki* : si une fourmi d'une autre espèce trouve la chenille, elle la mangera.

- e) Dans la fourmilière, la chenille, constamment léchée et soignée, se nourrit du couvain des fourmis. En cas de danger, les fourmis la mettent à l'abri avant de s'occuper de leur propre progéniture. La chenille se transforme en chrysalide au printemps.



Cycle de vie de l'Azuré de la croisettes.

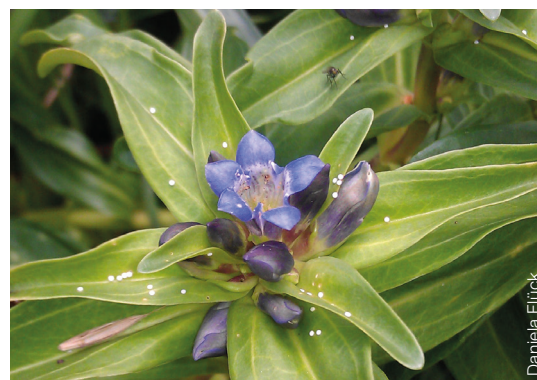
© novataxa.blogspot.ch

Contact

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office de l'agriculture et de la nature
Service de la promotion de la nature

Schwand 17
3110 Münsingen
+41 31 636 14 50
info.anf@be.ch

www.be.ch/nature



Gentiane croisettes avec pontes.

Mesures de protection

Une exploitation appropriée contribue dans une large mesure à préserver l'habitat de l'Azuré de la croisettes. Il convient par exemple de privilégier la pâture par rapport à la fauche. La germination de la Gentiane croisettes étant activée par le soleil, cette dernière ne peut pousser que sur des surfaces ouvertes. La pâture extensive est donc indispensable à la sauvegarde de cette Gentiane et, par la même occasion, de l'Azuré de la croisettes.

Pâture :

Aucune pâture de mi-juin à mi-septembre (soit durant la période de vol, les quatre semaines la précédant et les quatre semaines la suivant) ou pâture permanente très extensive. L'entretien des buissons et des refus doit se réaliser entre septembre et mars et seulement sur la moitié de la surface. Le matériel de coupe ne doit pas être déposé sur une zone à gentianes. Le traitement des plantes indésirables ne se fera pas avant le mois de juillet afin de pouvoir épargner la gentiane (gentiane visible à cette date). Il se fera à la faux ou à la débroussailluse.

Régime de fauche :

Fauche au plus tôt le 1er septembre. A cette date, la plupart des chenilles auront quitté leur plante nourricière et la Gentiane croisettes aura pu se ressemer.